

LE PAYS DE BREST ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE BREST



- Préambule -

-  Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :
-   1. [biodiversité et milieux naturels](#)
 -  2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)
 -   3. [prélèvement des ressources naturelles](#)
 4. [production et consommation énergétique](#)
 -  5. [risques naturels et technologiques](#)
 -  6. [production de pollution et qualité des milieux](#)
 -  7. [déchets](#)
 8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Brest rassemble 89 communes regroupées comme suit :

- la Communauté Urbaine de Brest (213 545 habitants).
- la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon (15 805 habitants) ;
- la Communauté de communes de l'Aulne maritime (6 616 habitants) ;
- la Communauté de communes de Plabennec et des Abers (33 814 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Landerneau - Daoulas (41 355 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Lesneven et Côte des légendes (24 682 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays d'Iroise (38 923 habitants).

A noter la non-intégration de l'île d'Ouessant dans le Pays et dans tout EPCI à fiscalité propre.

Sa population (374 740 habitants au dernier recensement, + 3,1% en 10 ans) se répartit entre :

- 4 communes principales :
 - ♦ BREST : 149 634 habitants,
 - ♦ LANDERNEAU : 14 281 habitants,
 - ♦ GUIPAVAS : 12 584 habitants,
 - ♦ PLOUGASTEL-DAOULAS : 12 248 habitants,
- et 85 communes qui regroupent ensemble 50 % de la population.

Plusieurs ensembles territoriaux peuvent être distingués :

- les espaces urbains, et notamment BREST et ses communes périphériques,
- la presqu'île de Crozon, domaine des milieux naturels emblématiques de la pointe de la Bretagne (la Surface Agricole Utilisée ne représente qu'un tiers de la surface du canton de Crozon),
- les cantons ruraux où l'agriculture est la principale utilisation des sols : de manière générale ce sont les terres labourées qui prédominent, les surfaces consacrées aux légumes pouvant représenter jusqu'à 20 % de la SAU sur le littoral. Les cantons à dominante herbagère sont l'exception (par exemple LE FAOU).

Pays essentiellement tourné vers la mer, avec ses 340 kilomètres de côtes et l'île Molène, il présente un patrimoine naturel exceptionnel : archipel Ouessant-Molène, rade de BREST, presqu'île de Crozon, littoral aux falaises, dunes, abers, rias, accueillent une faune et une flore remarquable ; la vallée de l'Elorn constitue en outre un corridor écologique reliant le littoral aux milieux intérieurs (Monts d'Arrée).



1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS



• **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays de Brest :

- 88 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 pour une superficie totale de 7 950 ha, regroupant à la fois des milieux littoraux et estuariens (îlots, vases salées, dunes, côtes rocheuses ...) et des milieux terrestres (landes, tourbières, forêts, étangs ...);
- 6 ZNIEFF de type 2 pour une surface totale de près de 22 300 ha (grands ensembles maritimes, estuariens et terrestres);
- 25 tourbières d'intérêt régional;
- 5 Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) représentant une surface totale de près de 21 600 ha : baie de Goulven, archipel de Molène, baie de Daoulas - anse du Poulmic, presque île de Crozon (tas de pois), îlots de Trevorc'h;
- 38 sites géologiques remarquables (essentiellement des ensembles grève+falaise).

A noter également des extensions remarquables d'herbiers à zostère sur la bordure côtière.

- 10 estuaires et rivières classés à migrateurs, dont le Quillimadec, l'Aber Wrac'h, l'Aber Benoît, l'Aber Ildut, l'Elorn, la Mignonne, l'Aulne.

En outre, trois sites remarquables pour les mammifères sont recensés sur la presque île de CROZON (2 sites à chauve-souris, 1 site qui accueille la loutre d'Europe).



• **Les sites protégés**

7 sites sont soumis à un arrêté préfectoral de conservation des biotopes : 2 tourbières, 3 combles d'église (intérêt pour les chiroptères), 1 falaise et 1 marais littoral.

On note une Réserve Naturelle : la Réserve Naturelle d'Iroise, et 3 Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.), maritimes et littorales.

On dénombre 19 sites classés au titre de la loi de 1930, pour une surface totale de 33 900 ha regroupant des sites étendus (les abers, le littoral de l'île d'Ouessant ...) et des sites ponctuels (placitre par exemple), ainsi que 21 sites inscrits.

A noter le projet de Parc National Marin en Mer d'Iroise, et le label Réserve de Biosphère attribué par l'UNESCO à l'archipel d'Ouessant - Molène.

L'action du Conservatoire du Littoral en matière d'acquisition se développe sur 9 communes, sur un périmètre d'intervention de près de 1 600 ha répartis en 9 sites.



• **Les dispositifs de gestion**

Le Pays de Brest accueille 11 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000, pour une surface globale de 37 800 ha environ.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique développe son action sur une partie importante du territoire du Pays.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le patrimoine naturel est exceptionnel et très diversifié, tant maritime, littoral, que terrestre,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse est réelle, de même que le consensus pour le maintien de sa qualité,
- (+) le niveau atteint en matière de connaissance du patrimoine naturel est important, à corréliser avec l'importance de la communauté scientifique et associative présente sur le territoire du Pays,
- (+) le niveau atteint en matière de protection est satisfaisant,
- (-) les inventaires en milieux marins et littoraux sont néanmoins à poursuivre,
- (-) les milieux littoraux sont très vulnérables vis-à-vis des pollutions maritimes et terrestres,
- (-) la gestion des espaces fragiles est parfois insuffisante..

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La poursuite des acquisitions foncières du Conservatoire du Littoral pour la mise en œuvre d'une gestion durable.
- ♦ La poursuite de l'inventaire des milieux marins remarquables.
- ♦ La mise en œuvre de la directive « Habitats » (Natura 2000) :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.
- ♦ La mise en place du Parc National Marin en Mer d'Iroise.
- ♦ Le maintien des liaisons écologiques.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage du droit des sols est réglementé au travers d'un document d'urbanisme opposable (P.O.S. / P.L.U.) sur 64 communes. Pour 24 d'entre elles, le PLU est en révision.

L'élaboration d'un PLU est en cours sur 4 communes. Pour 9 communes, c'est une carte communale qui est en vigueur.

La transcription des espaces remarquables littoraux (L.146-6) dans les POS est quasi achevée (elle doit encore intervenir sur 6 communes littorales).

• **La consommation d'espace**

Le nombre de résidences principales a augmenté de 13 % en 10 ans, la part du logement individuel étant de 61,5 %.

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 37 communes du Pays, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé.



• **Patrimoine**

LE FAOU bénéficie du label « Petite cité de caractère ».

La richesse patrimoniale du Pays de Brest est remarquable. En effet, ce sont 73 édifices qui sont recensés (Monuments Historiques classés) sur 50 communes, dont 34 dolmens, 30 édifices religieux, 7 édifices civils, 1 fontaine et 1 calvaire.

• **Transports - Déplacements**

Le Pays de Brest est accessible par les grandes infrastructures :

- rail (TGV Paris-Brest), avec 2 gares TGV (BREST et LANDERNEAU),
- route : RN 12 à 2 x 2 voies, RN 164 (Bretagne centrale), RN 165 à 2 x 2 voies (BREST - QUIMPER),
- air : aéroport de GUIPAVAS,
- mer : port de BREST.

En période estivale, la desserte de la presqu'île de Crozon est sujette à saturation.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays de Brest offre une grande diversité de paysages - maritimes, littoraux, ruraux - pour une grande part remarquables, voire emblématiques d'un point de vue régional et national,
- (+) le territoire est couvert dans sa quasi-totalité par des documents d'urbanisme opposables,
- (+) les sites remarquables, notamment côtiers, sont protégés,
- (-) la consommation d'espace littoral par l'habitat diffus ou peu dense est trop importante,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter,
- (-) les espaces littoraux sont fragiles au regard de la fréquentation estivale.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Pour près d'un tiers des communes, un PLU est en révision ou en élaboration ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement et d'affectation de l'espace.
- ♦ Arrêter la consommation d'espace sur le littoral.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale : réhabilitation des paysages ruraux, gestion et valorisation des espaces littoraux, amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **Les prélèvements d'eau**



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés par 1 prélèvement	Volume annuel prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés par 1 prélèvement	Volume annuel prélevé m ³
Alimentation en Eau Potable (2001)	7	22 780 000	17	5 106 800
Industriel (2001)	7	2 324 700	7	2 127 100
Irrigation* (2000)	2	13 700	5	53 800

* Surface irriguée : 41,40 ha.

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est très satisfaisante du point de vue des taux de nitrates au Sud du Pays (presqu'île de Crozon). En revanche, elle est préoccupante au Nord.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages AEP situés sur le territoire du Pays est le suivant :

- eaux de surfaces : pour aucun des 8 captages, la procédure n'est terminée,
- eaux souterraines : la procédure est terminée pour 21 captages ; elle reste à achever pour 44 captages.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la qualité de l'eau distribuée du point de vue des nitrates est satisfaisante au Sud du Pays (presqu'île de Crozon),
- (-) la qualité de l'eau distribuée du point de vue des nitrates est préoccupante au Nord du Pays,
- (-) la pression foncière est très importante sur le littoral et dans les communes ceinturant BREST,
- (-) de nombreux périmètres de protection des captages restent à mettre en place,
- (-) le Pays est d'une grande dépendance vis-à-vis d'une ressource en eau vulnérable (part des eaux de surface dans l'alimentation AEP).

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.
- ♦ Poursuivre les opérations de reconquête de la qualité de l'eau sur la base des acquis (contrat de baie, leader, ...).
- ♦ Développer les économies d'eau.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Sur le Pays de Brest, une seule chaufferie au bois est recensée à GUIPAVAS (Société d'élagage). En revanche, on dénombre cinq gros consommateurs d'électricité (3 à BREST, 1 à LANDERNEAU, 1 à PLOUVIEN).

Un parc éolien est en service sur la commune de LAMPAUL-PLOUARZEL (5 éoliennes de 660 kW, soit une puissance totale de 3,3 MW).

Enfin, l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Communauté Urbaine de Brest récupère l'énergie.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le potentiel éolien est certain,
- (+) le climat est tempéré et doux,
- (+) une charte départementale d'implantation des éoliennes a été élaborée dans le Finistère.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien : élaborer un schéma d'implantation des parcs éoliens au niveau du territoire du Pays,
 - bois - énergie.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

• Risques naturels

Nature du risque	Nombre de communes exposées	Observation
Inondation ou submersion marine.	15	4 Plans de Protection et de Prévention du Risque Inondation : 3 sont prescrits, 1 est approuvé.
Mouvement de terrain.	3	
Feu de forêt.	2	
Tempête.	2	

• Risques technologiques

- 8 communes sont soumises au risque industriel, et 2 au risque nucléaire (CROZON et BREST - installations de la Marine Nationale).
- 7 établissements industriels sont soumis à la directive européenne SEVESO II (dont 5 localisés à BREST) : il s'agit de stockages d'hydrocarbures, stockage d'engrais et d'une poudrière ;

• Autres risques

- on dénombre 3 silos soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98, dont 2 à BREST ;
- 8 établissements industriels disposent d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97 (dont 3 à LANDERNEAU) ;
- enfin, le Pays de Brest développe un linéaire côtier important avec de nombreux estuaires : il est particulièrement vulnérable à toute pollution maritime, compte tenu du trafic au large de la Bretagne.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (-) le linéaire côtier est très vulnérable à toute pollution venant de la mer : pollution massive (par hydrocarbures notamment) ou pollution par des macro-déchets,
- (+) les savoir-faire et les capacités d'expertise des acteurs locaux en matière de lutte contre les pollutions maritimes sont nombreux (CEDRE, Conservatoire Botanique National, IFREMER ...).

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Sensibiliser les navigateurs (professionnels, plaisanciers) pour la maîtrise des rejets en mer : actions de proximité dans les ports, associations de plaisanciers.
- ♦ Mener une réflexion d'ensemble sur les modalités de nettoyage des plages l'été, avec pour objectif le respect de l'habitat « végétation annuelle de laisses de mer ».
- ♦ Valoriser les compétences locales en matière de lutte contre les pollutions maritimes.
- ♦ Développer un pôle de compétence « Sécurité maritime ».



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **L'air**

Six établissements sont soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP - Air). A noter que l'UIOM de Brest figure parmi les 3 plus gros rejets en oxydes d'azote et en acide chlorhydrique de Bretagne.

• **Les sols**

- 6 sites dont les sols sont pollués sont recensés (au 31.12.01)
 - ♦ 2 sites d'anciennes usines à gaz à BREST et LANDERNEAU. A BREST, le diagnostic réalisé en 2001 a conclu à l'absence d'ouvrages enterrés ; à LANDERNEAU, les travaux nécessaires ont été réalisés,
 - ♦ 2 sites de stockage d'hydrocarbures à BREST. Pour l'un (relevant du groupement pétrolier du Finistère), après l'échec des premiers travaux en 1996 et 1999, les orientations retenues sont excavation, pompage en fouilles et traitement des terres. Pour l'autre (relevant du groupement pétrolier de Brest), après réalisation des travaux nécessaires, une surveillance des eaux souterraines a été mise en place,
 - ♦ 1 site d'ancienne décharge (Prat ar Garguy à BREST), pour lequel une surveillance des eaux souterraines est mise en place après réalisation des travaux,
 - ♦ la station de déballastage des navires à BREST, où la dépollution de la lagune est en cours.
- au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante :
 - ♦ 65 communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES - production supérieure à 170 kg-N/ha/an),
 - ♦ 11 communes présentent une production inférieure à 140 kg-N/ha/an,
 - ♦ 12 communes présentent une production comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an.



• **Les eaux littorales**

Sur 20 sites littoraux, des proliférations d'algues vertes ont été observées :

- pour 4 sites : 4 fois entre mai et octobre 2002,
- pour 6 sites : 3 fois entre mai et octobre 2002,
- pour 2 sites : 2 fois entre mai et octobre 2002,
- pour 8 sites : 1 fois entre mai et octobre 2002.

Les observations réalisées en 2001 par IFREMER dans le cadre du réseau REMI (surveillance microbiologique des coquillages) indiquent :

- sur l'Aber Wrac'h et l'Aber Benoît, la situation est stable (aucune tendance détectée, ni dégradation, ni amélioration),
- au niveau de Brest et de la rade, aucune tendance significative n'est observée. Seuls des pics de pollution en fonds de rade sont constatés en été et en novembre,
- au niveau de la presqu'île de Crozon, la qualité générale est bonne.

Concernant la qualité bactériologique des plages, la situation en 2001 était la suivante :

- eaux conformes de bonne qualité : 38 plages,
- eaux conformes de qualité moyenne : 56 plages,
- eaux pouvant être momentanément polluées : 7 plages,
- eaux de mauvaise qualité : néant.



• Les eaux continentales

- les établissements industriels soumis à autosurveillance / eau - agroalimentaire sont au nombre de 14. Leurs rejets interviennent :
 - ♦ via une station d'épuration collective pour 7 d'entre eux,
 - ♦ via une station d'épuration autonome (non collective) pour 4 d'entre eux,
 - ♦ via un épandage pour 2 d'entre eux,
 - ♦ après un simple prétraitement physique pour l'un d'entre eux,
- 3 autres établissements sont soumis à autosurveillance / eau (rejets dans l'Elorn, l'Aulne et l'Aber Benoît),
- 3 autres établissements industriels sont soumis à autosurveillance / eau - traitement de surface : 1 à DIRINON (rejet dans l'Elorn), 2 à BREST (rejets dans la rade), les rejets intervenant après détoxification,
- 5 carrières sont soumises également à autosurveillance / eau,

Enfin, 42 stations d'épuration collectives sont dénombrées sur le Pays de Brest (capacité globale : 373 990 équivalents-habitants) réparties somme suit en termes de capacité :

- ♦ supérieure ou égale à 20 000 eqh : 5 stations,
- ♦ de 10 000 à moins de 20 000 eqh : 3 stations,
- ♦ de 5 000 à moins de 10 000 eqh : 4 stations,
- ♦ de 2 000 à moins de 5 000 eqh : 10
- ♦ inférieure à 2000 eqh : 20.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux des rivières est la suivante :

- ♦ matières organiques et oxydables : Aber Wrac'h et Aber Benoît : mauvaise ; Elorn : passable,
- ♦ matières azotées (hors nitrates) : Aber Wrac'h, Aber Benoît, Quillimadec, Elorn : passable,
- ♦ nitrates : pour toutes les rivières suivies, la qualité est très mauvaise à mauvaise,
- ♦ phosphore : pour toutes les rivières suivies, la qualité est bonne à passable.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués est en cours,
- (-) près de 80 % des communes de Pays présentent des excédents de production d'azote animal,
- (-) la prolifération d'algues vertes est récurrente sur le littoral,
- (+) les résultats de la surveillance microbiologique des coquillages sont favorables,
- (-) la qualité physico-chimique des eaux de surface continentales est médiocre à mauvaise,
- (+) l'équipement en station d'épuration collective est satisfaisant.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Poursuivre et accélérer la réduction des excédents d'azote animal.
- ♦ Généraliser et pérenniser les opérations bassins versants pour une reconquête de la qualité de l'eau.
- ♦ Poursuivre les efforts concernant l'assainissement collectif (surveillance des stations et amélioration de leurs performances).





7. LES DÉCHETS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- 1 centre de tri (à BREST),
- 2 centres de transfert (à CROZON et à LESNEVEN),
- 1 unité de tri-compostage à PLOUEDERN,
- 1 usine d'incinération avec récupération d'énergie (à BREST),
- 17 déchetteries (pour 15 cantons).

Concernant les décharges recensées (au nombre de 31), 5 sont réhabilitées, 26 ne le sont pas dont 5 ont une étude en cours.

La collecte sélective est en place sur 89 communes (8 structures y président).

- **Déchets industriels spéciaux**

Treize établissements industriels (dont 8 à BREST) sont producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance déchets, pour un tonnage annuel total de 6 482 tonnes. L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la Communauté Urbaine de Brest en produit à elle seule 4 247 tonnes/an.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) il existe un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la collecte sélective et une couverture quasi totale du territoire,
- (-) la couverture du territoire par le réseau de déchetteries est inégale,
- (-) le programme de réhabilitation des décharges est peu avancé.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Développer le tri avant traitement (réduction des déchets) et le recyclage, afin de réduire le volume des déchets ultimes.
- ♦ Développer une réflexion globale pour appréhender les besoins en centre de stockage au niveau du territoire (classe 2 et classe 3), et promouvoir leur utilisation.
- ♦ Accélérer la réhabilitation des décharges.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.
- ♦ Organiser la collecte des déchets dans les ports de plaisance.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Sur le Pays de Brest, on recense :

- 12 structures d'éducation à l'environnement :
 - ♦ 3 Maisons de la Nature et écomusée :
 - la Maison des Minéraux à CROZON,
 - Guisseny rendez-vous nature à GUISSENY,
 - l'Ecomusée des goémoniers et de l'algue à PLOUGUERNEAU,
 - ♦ 2 fermes pédagogiques :
 - la ferme pédagogique de Keringar à LE CONQUET,
 - la ferme de Messouflin à PLOUMOGUER,
 - ♦ 7 centres d'initiation à l'environnement :
 - Océanopolis à BREST,
 - Skolig ar Louarn à PLOUVIEN,
 - les Chardons Bleus à BRIGNOGNAN,
 - Bret'âne à HANVEC,
 - An Oaled à TREGLOU,
 - le CPIE de la Vallée de l'Elorn, à PLOUGASTEL-DAOULAS,
 - l'Estran à PLOUDALMEZEAU.
- 9 Associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement :
 - ♦ Association pour la protection des sites des abers (siège LANNILIS).
 - ♦ Association « Vivre dans les Monts d'Arrée » (siège HUELGOAT).
 - ♦ Abers nature (Siège PLABENNEC).
 - ♦ Bever e bro Daoulas (Siège LOGONNA-DAOULAS).
 - ♦ Association pour la défense de la qualité de la vie et de l'environnement de LOCMARIA-PLOUZANÉ (Siège LOCMARIA-PLOUZANÉ).
 - ♦ Association de la défense du cadre de vie à LOPERHET (LOPERHET).
 - ♦ Association de Keremma (Siège TREFLEZ).
 - ♦ Association pour la protection de l'environnement et la défense du littoral de la commune du FAOU (Siège PARIS).
 - ♦ Association de Langazel (Siège TREMAOUEZAN).
- L'agglomération de BREST accueille également l'Université de Bretagne Occidentale, et nombre d'organismes de recherches associés, fortement impliqués dans le domaine de l'environnement terrestre, aquatique et maritime. La SEPNB Bretagne Vivante, association d'envergure régionale, s'est ancrée dès l'origine sur le territoire du Pays. A noter également à BREST, le Conservatoire National Botanique.

En 1999, la Communauté de Communes du Pays d'Iroise s'est engagée dans une charte pour l'environnement.
- Enfin, on dénombre sur le Pays de Brest, trois entreprises certifiées ISO 14001.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) on note une forte densité des structures d'éducation à l'environnement,
- (-) la motivation des entreprises vis-à-vis du management environnemental semble très faible.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le partenariat entre les différents acteurs du territoire (Universités, Associations, Structures relais).



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
 - ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ... ,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.

- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
 - ♦ affirmer comme priorité l'arrêt de la consommation d'espace sur le littoral,
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.

- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ développer des opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux dégradés, les décharges non autorisées.

- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
 - ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ poursuivre les inventaires des milieux marins,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.

- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
 - ♦ promouvoir le tri avant traitement, identifier les besoins en centres de stockage,
 - ♦ généraliser les opérations bassins versants pour reconquérir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ sensibiliser les navigateurs pour la maîtrise des rejets en mer,
 - ♦ promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
 - ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001)
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays .

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.

- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p>



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE BREST -

Légende

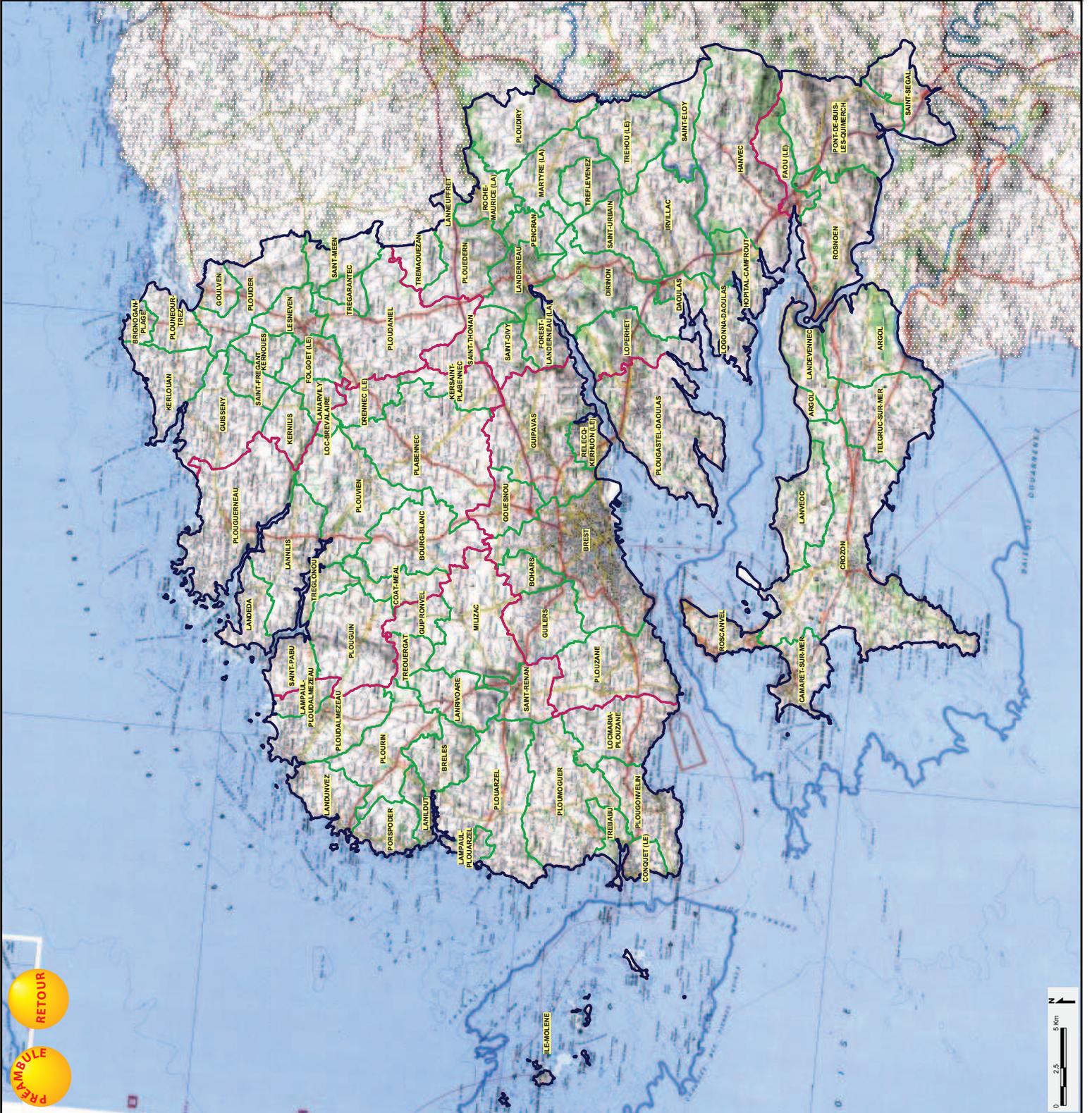
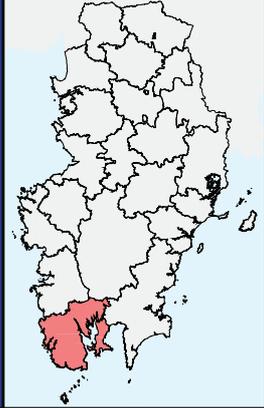
- Limite du pays
- Limite EPCI à fiscalité propre
- Limite communale

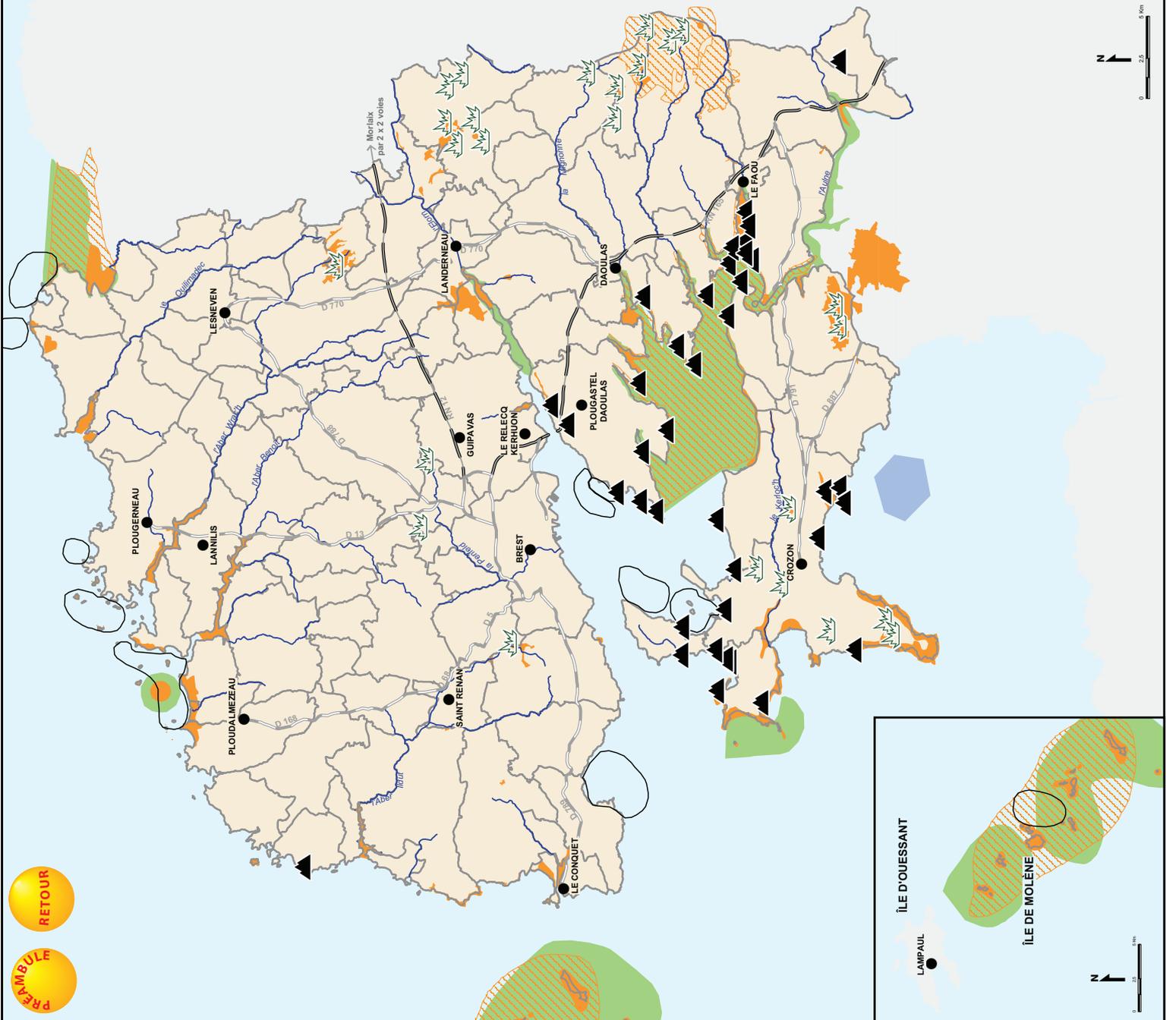
Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
39 230 NOYAL-CHÂTELLON-SUR-SEICHE

JUN 2003

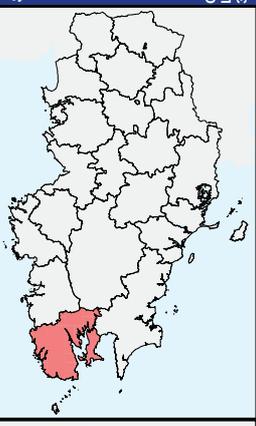




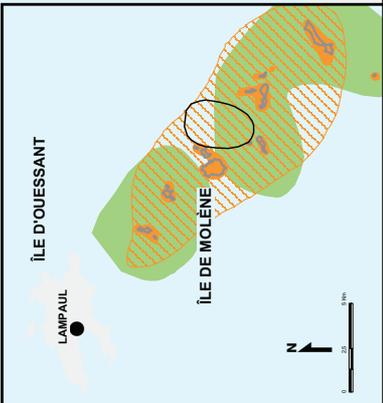
- Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostère
- Tourbière

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

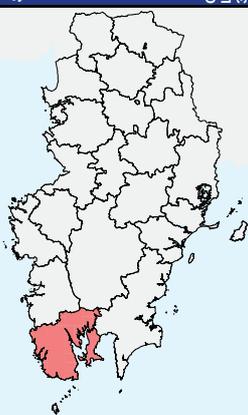
- ◆ Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

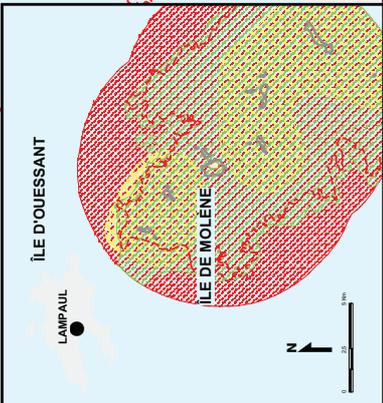
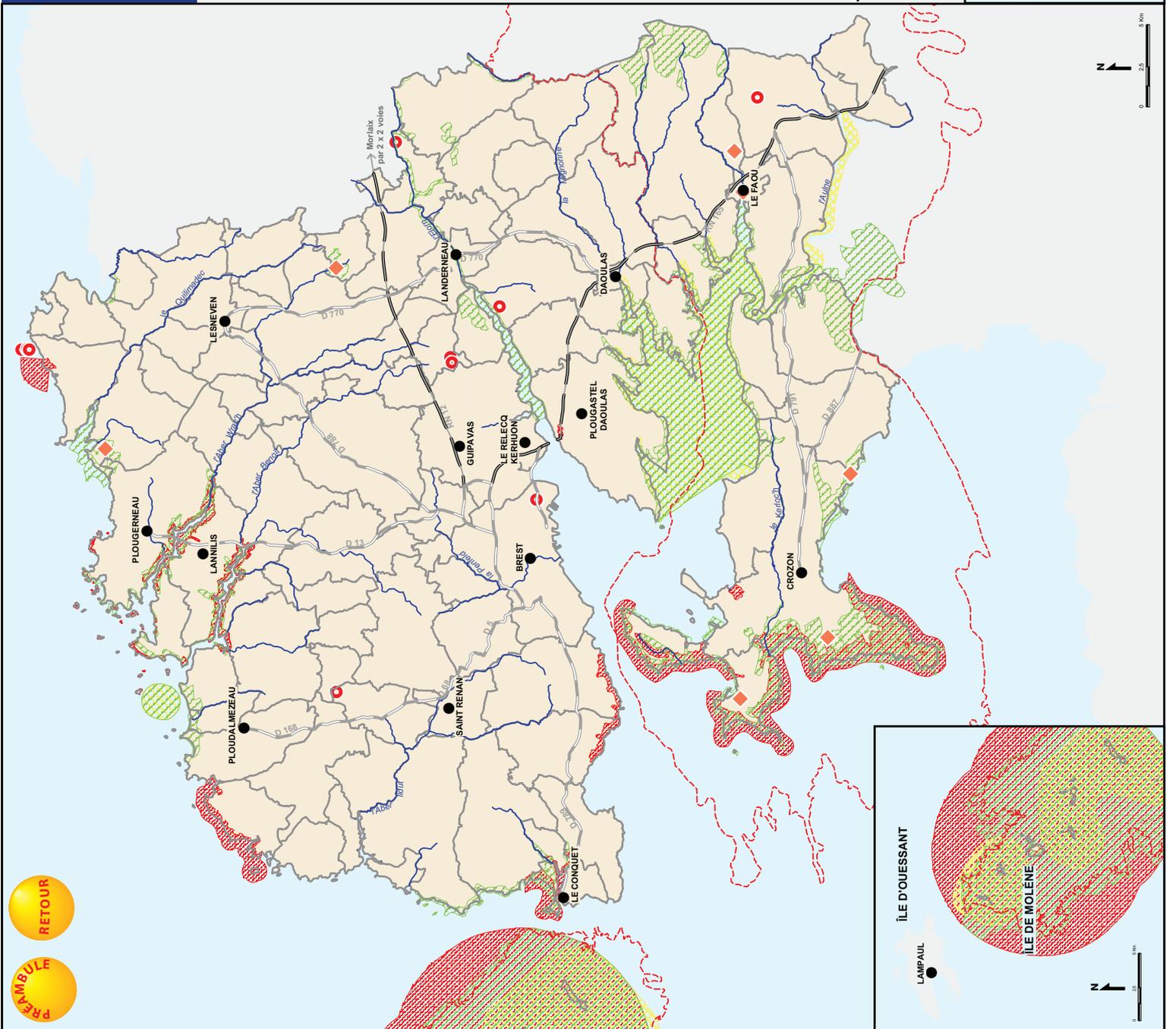
- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L 146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

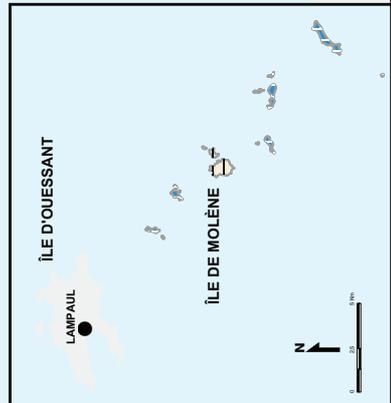
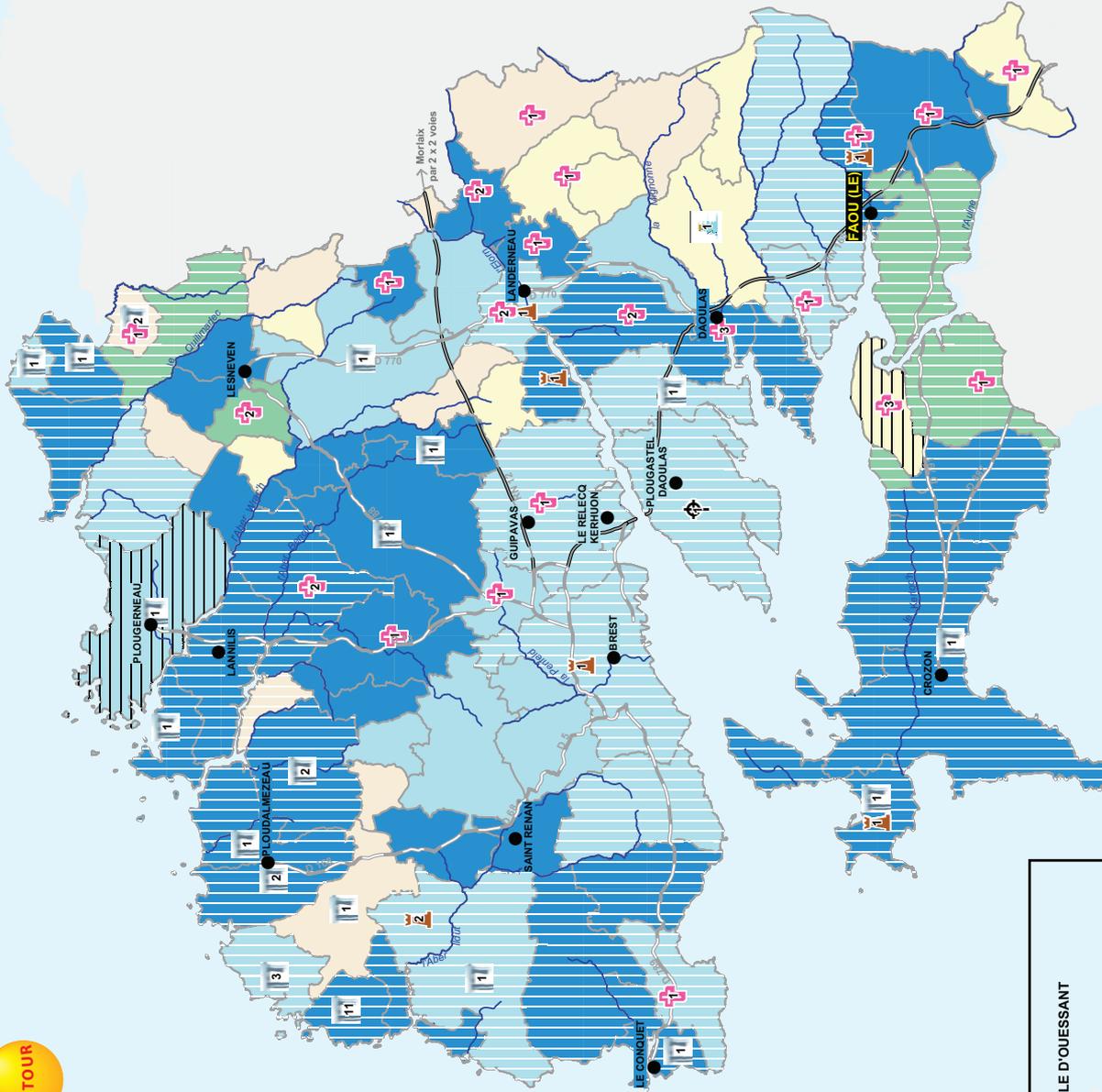
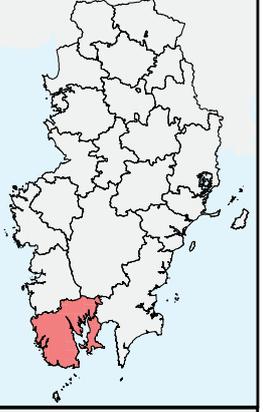
Nom de la petite cité de caractère

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 29
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site Internet Mérimée





QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT
SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES

données 2001

Teneurs moyennes (mg NO₃-l)

- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

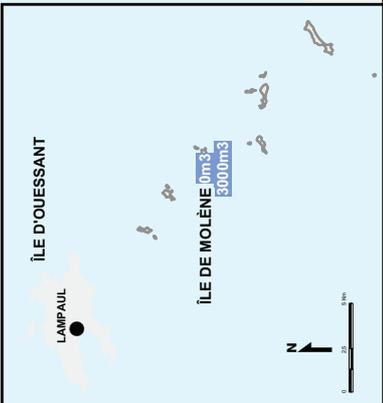
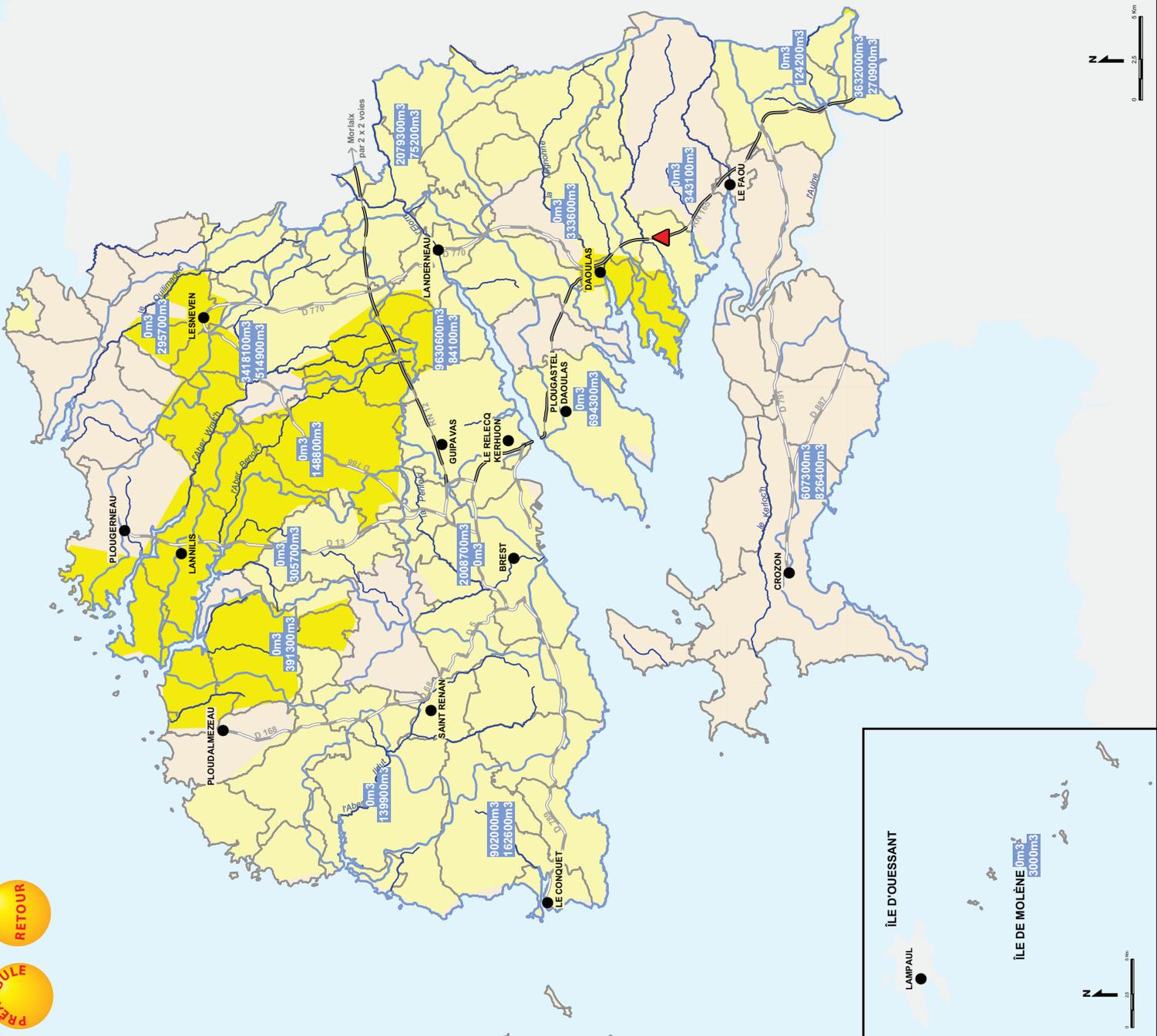
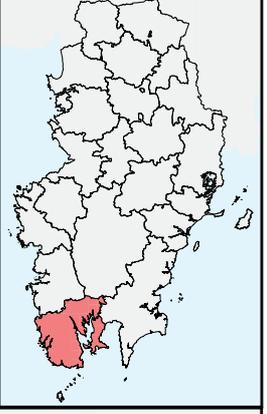
Teneurs maximales (mg NO₃-l)

- supérieures à 50,0

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :
- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS





QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m3 Eau de surface
Y m3 Eau souterraine

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2000

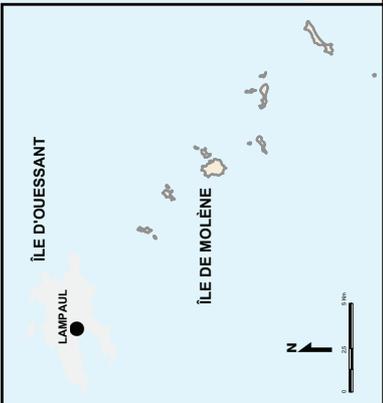
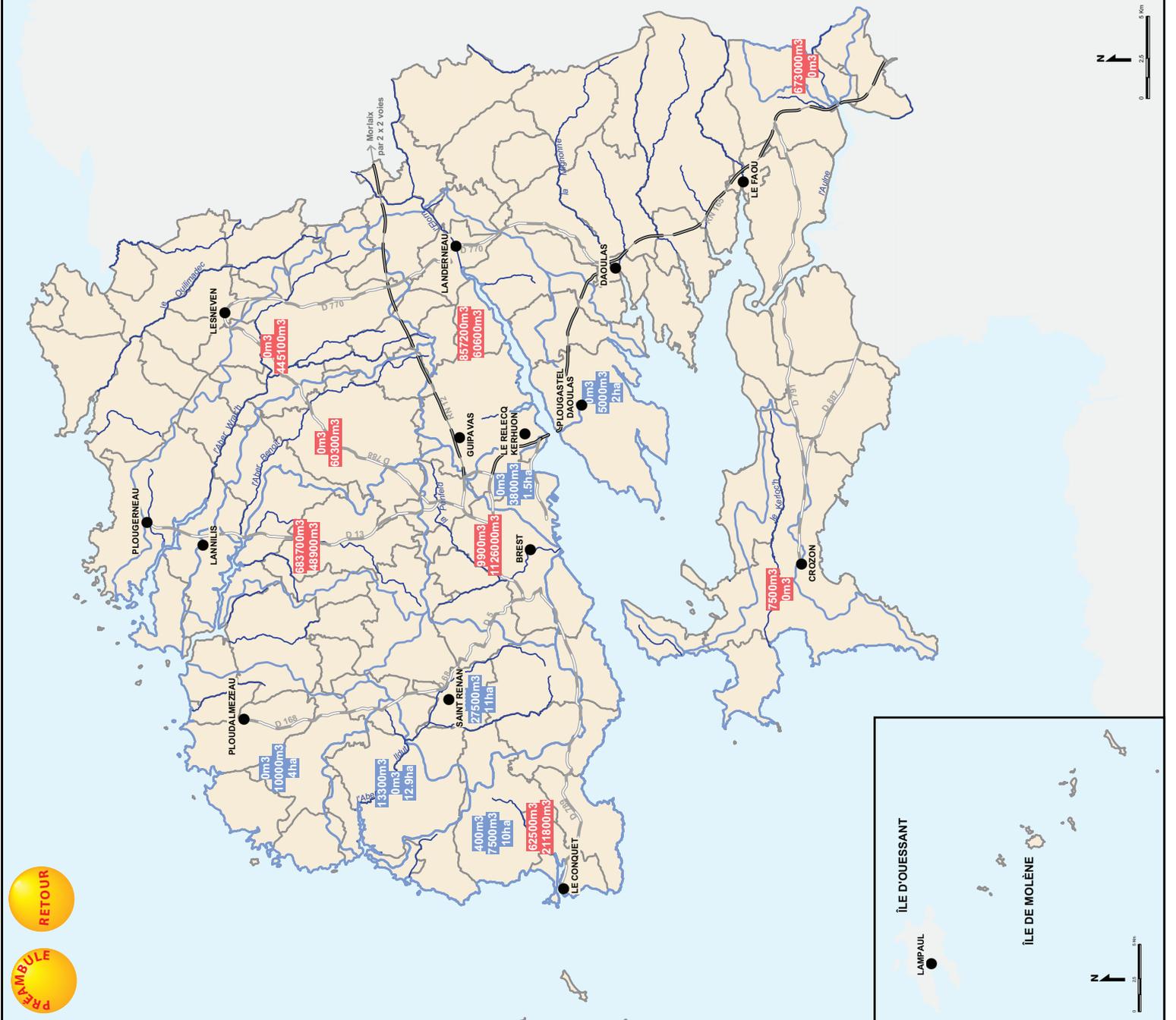
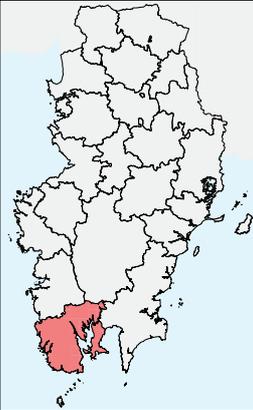
X m3 Eau de surface
Y m3 Eau souterraine
Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :
- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS





RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

★ Présence de ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

SILLO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

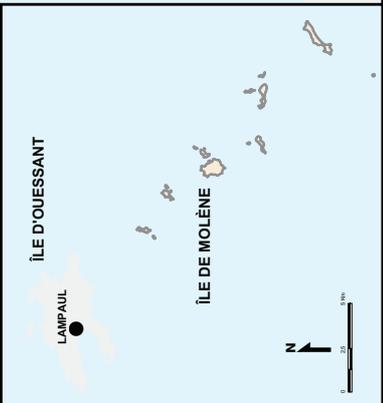
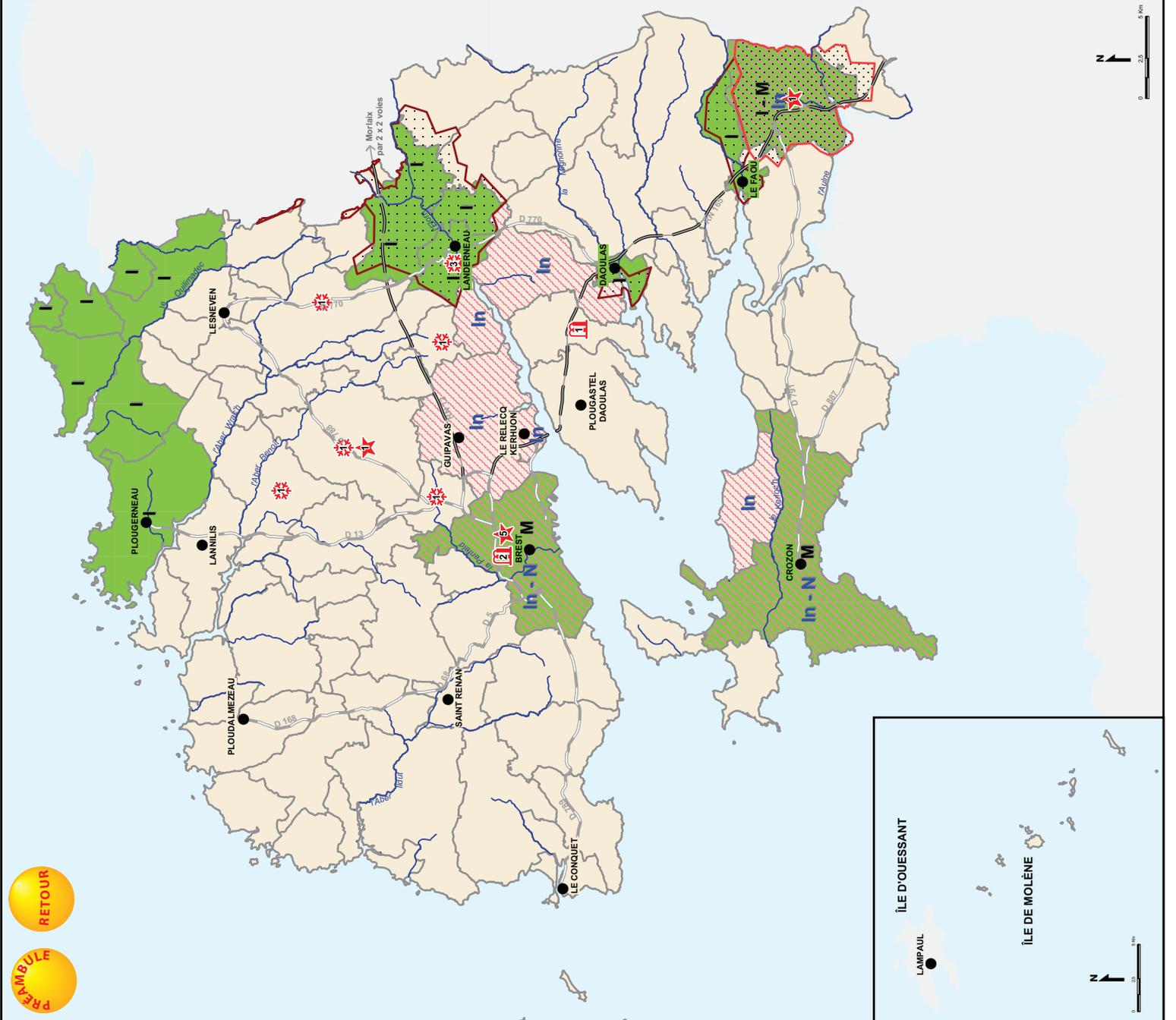
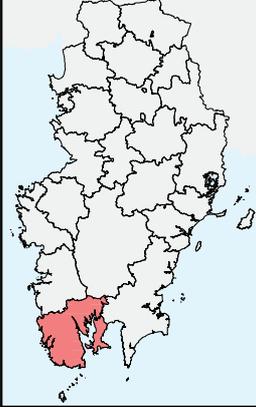
Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

Légende du fond de plan

- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée
- Limite communale
- Cours d'eau

Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN





QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERNÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

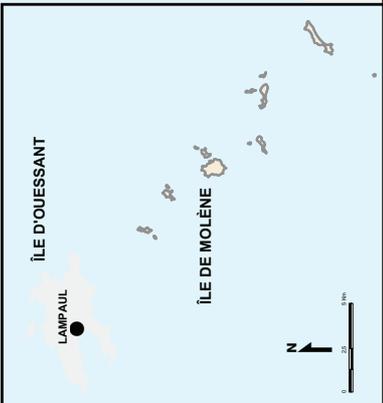
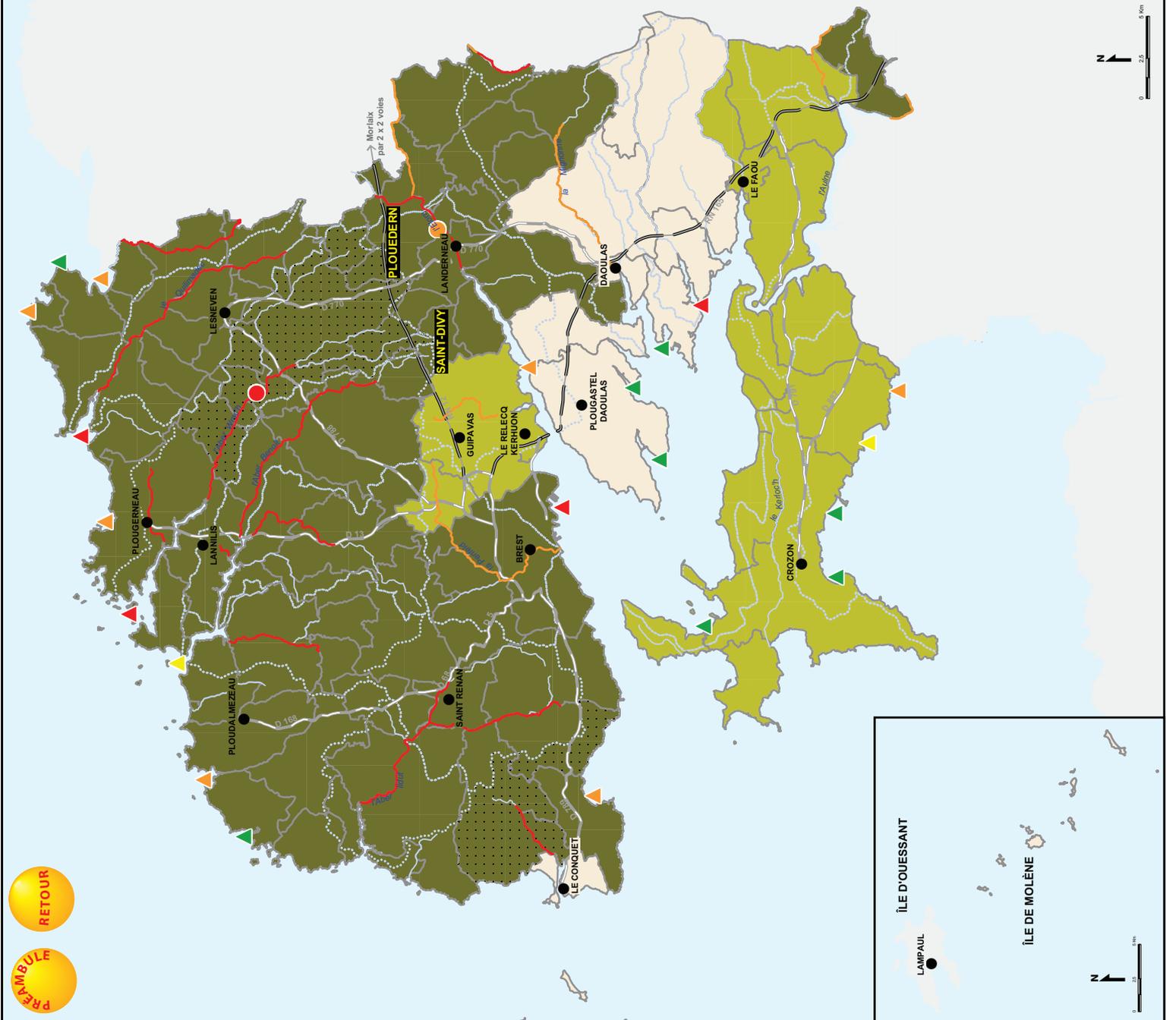
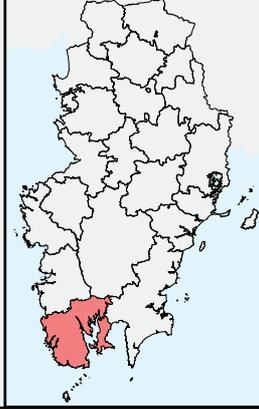
COMMUNE CONCERNÉE

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE





INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- CC Pays d'Iroise
- CC Pays de Landerneau Daoulas
- CC Pays de Lesneven - Côte des Légendes
- CC Pays de Plabennec et des Abers
- CC Presqu'île de Crozon
- CUB
- SI Aulne maritime
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD Carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne

